

COMPTE-RENDU

Conseil d'administration

MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ

8 juillet 2026

SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Fait à Saint-Gervais-sous-Meymont,

La Présidente de la Maison du tourisme,

Corinne MONDIN

PRÉSENTS

Membres de droit

Célia BERNARD, Communauté de communes Entre Dore et Allier
Tony BERNARD, Communauté de communes Thiers Dore et Montagnes
Louis-Emmanuel BODINAT, Communauté de communes Thiers Dore et Montagne
Frédéric CHONIER, Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, vice-président en charge du pôle accueil des publics et relations prestataires de la Maison du tourisme du Livradois-Forez
Thierry DORIATH, Communauté de communes Ambert Livradois-Forez
Chantal FACY, Communauté de communes Ambert Livradois-Forez
Annick FORESTIER, Communauté de communes Entre Dore et Allier
Vice-présidente en charge du pôle relations clients, relations commerciales de la Maison du tourisme du Livradois-Forez
Didier LACK, Communauté de communes Ambert Livradois-Forez
Olivier LEVIGNE, Communauté de communes Thiers Dore et Montagne,
Vincent MAZIN, Billom Communauté
Corinne MONDIN, Parc naturel régional du Livradois-Forez, présidente de la Maison du tourisme du Livradois-Forez
Nathalie MONIO, Billom Communauté

Membres actifs

Amaury ANDRIOT, Inserfac
François ANSEL, VV Demeures du Lac
Patricia BARDOT, Moulin Richard de Bas
Pauline BOITEL, Coutellerie Le Fidèle
Arnaud DE CADIER DE VEAUCE, Château des Martinanches
Marie-Paule DAUPHIN, Les verres d'Auzelles
Jean JALLAT, Les champs d'Ail de Billom, trésorier de la Maison du tourisme du Livradois-Forez
Christine MILLER, Moulin de la Passerelle, secrétaire de la Maison du tourisme du Livradois-Forez
Alain NÉRON, Domaine du Faux Martel, vice-président en charge du pôle marketing de la MDT du Livradois-Forez
Pascal WILAND, Domaine de Marchal

Autres participants

Benoît BARRÈS, directeur de la Maison du tourisme du Livradois-Forez
Sandrine ROCHAS, directrice adjointe de la Maison du tourisme du Livradois-Forez

EXCUSÉS / ABSENTS

Bernard AUROY, Randonnée en Livradois-Forez pouvoir à Christine Miller
Daniel FORESTIER, Communauté de communes Ambert Livradois Forez
Valérie GOBILLARD, Le Clos Goëlle pouvoir à Alain NÉRON
Stéphane RODIER, Parc naturel Régional Livradois-Forez
Patrick SAUZEDDE, Communauté de communes Thiers Dore et Montagne
Helen SLIK, La Paresse en Douce

ORDRE DU JOUR

I - Point sur les élections des représentants à la Maison du tourisme et le fonctionnement de l'association

A – AFFAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pôle administration

II - Continuité du fonctionnement de l'association

III - Recrutement d'un alternant

IV - Labélisation "pôle pleine nature"

V - Questions diverses

B – INFORMATIONS

Pôle accueil des publics relations prestataires

VI - Planning des accueils hors les murs

Pôle marketing

VII - Magazine : contenu prévisionnel

VIII - Pass Livradois-Forez

Pôle administration

IX - Revue de personnels

Divers

X - Divers

ANNEXES

- Annexe 1 – a. Projet de lettre d'information - présentation MDT
- b. Projet de lettre d'information - spéciale élus des communes
 - Annexe 2 - Magazine : projet de synopsis
 - Annexe 3 - Projet de dépliant du pass Livradois-Forez
 - Annexe 4 – Auvergha : publicité
 - Annexe 5 – JT France 3 Auvergne – grand format "itinérance en Livradois-Forez"
 - Annexe 6 – a. Offre itinérance ATEMA
- b. Offre itinérance KIPK
 - Annexe 7 – a. Grand présentoir colonne
- b. Petit présentoir
- c. présentoir carton

**I – POINT SUR LES ELECTIONS DES REPRESENTANTS A LA MAISON DU TOURISME
ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION**

Élue référente : Corinne MONDIN

Nom - Prénom	Collège
Thierry DORIATH	Ambert Livradois Forez
Chantal FACY	
Daniel FORESTIER	
Didier LACK	
Vincent MAZIN	Billom communauté
Nathalie MONIO	
Louis Emmanuel BODINAT	Thiers Dore et Montagne
Frédéric CHONIER	
Olivier LEVIGNE	
Patrick SAUZEDDE	
Célia BERNARD	Entre Dore et Allier
Annick FORESTIER	
	PNR Livradois-Forez

La Maison du tourisme a sollicité un cabinet d'avocats (Les juristes associés du centre) afin de sécuriser les modalités de fonctionnement de l'association pendant la période transitoire séparant le renouvellement des représentants des collectivités membres de la recomposition complète du Conseil d'administration et de l'élection du nouveau bureau, tout en respectant les statuts de l'association.

Il ressort de l'analyse des statuts, les éléments suivants :

- Le CA comporte au maximum 28 membres dont 14 sont des représentants de droit et 14 des représentants des membres actifs.
- Les membres de droit sont élus pour la durée de leur mandat électif.
- La présence de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire pour la validité des délibérations.

Au regard des désignations déjà intervenues, l'association dispose à ce jour du quorum nécessaire pour réunir valablement le Conseil d'administration, nonobstant l'absence de désignation de représentants par certaines collectivités membres.

Ainsi, la MDT peut :

- procéder à la convocation d'une réunion du CA en juillet en vue de statuer sur les points précisés à l'ordre du jour.
- adresser concomitamment aux collectivités dont les représentants n'ont pas été intégralement désignés, un courrier en leur demandant de nommer des représentants préalablement à la tenue de la prochaine réunion et en leur indiquant qu'à défaut, le CA pourra statuer sous réserve que le quorum soit atteint.

Certaines collectivités pourraient ainsi ne pas être représentées ou être partiellement représentées lors des délibérations concernées.

A – AFFAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

II – CONTINUITÉ DU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Élue référente : Corinne MONDIN

- Vu les statuts de l'association ;
- Vu le renouvellement des assemblées délibérantes des collectivités territoriales membres de l'association ;
- Considérant que plusieurs collectivités n'ont pas encore procédé à la désignation de leurs représentants au sein du Conseil d'administration ;
- Considérant que cette situation ne permet pas à ce jour de procéder à la reconstitution complète des instances dirigeantes de l'association et à l'élection d'un nouveau bureau ;
- Considérant qu'il convient néanmoins d'assurer la continuité du fonctionnement de l'association et la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil d'administration jusqu'à la réunion du Conseil d'administration appelée à procéder à l'élection d'un nouveau bureau et d'un nouveau président le 27 septembre prochain.

Il est décidé à l'unanimité d'autoriser Madame Corinne Mondin, Présidente sortante, à poursuivre les démarches administratives nécessaires au fonctionnement courant de l'association et à signer tous documents, correspondances, conventions, demandes de subventions, contrats, avenants et plus généralement tous actes nécessaires à l'exécution des délibérations adoptées par le Conseil d'administration.

Il est précisé que cette autorisation est strictement limitée à la gestion des affaires courantes et à l'exécution des décisions régulièrement prises par le Conseil d'administration. Elle ne permet pas à Madame Corinne Mondin de prendre seule des décisions relevant de la compétence du Conseil d'administration.

III – RECRUTEMENT D'UN ALTERNANT

Élue référente : Corinne MONDIN

Du fait de l'évolution de son activité générale, l'activité administrative de la Maison du tourisme est en régulière hausse (ex : traitement de plus de 50 % de facture en 3 ans). Le service commercial a besoin notamment d'un appui administratif pour gérer les relations commerciales. En parallèle, la Maison du tourisme a perdu du "temps agents" consacrés à ces missions :

- depuis janvier 2025, Aubéri FOURNET-FAYARD, chargée d'administration générale, mise à disposition par le Parc naturel régional du Livradois-Forez a retrouvé un temps de travail effectif au sein de la MDT à 50% (dans les faits, elle était jusqu'ici disponible à 80%).
- François-Xavier AUBERT LA FAYETTE, comptable et assistant de gestion, a demandé une réduction de son temps de travail de 24h à 19h, à la suite de son élection au sein de la commune de Vollore-Ville. Fort de ces constats, une enveloppe a été prévue au budget prévisionnel 2026 dans les charges de personnels (5000 €) pour renforcer l'équipe administrative dans le courant de l'année 2026 (base de 9h pendant 8 mois).

Après étude des possibilités contractuelles, et au regard du budget disponible, le recrutement d'un alternant semble la solution la mieux adaptée. Le coût annuel d'un alternant en BTS sur 2 ans serait de 10 000 € la première année, et 12 000 € la deuxième année (à répartir sur 3 exercices) pour un temps de présence équivalent légèrement supérieur à un mi-temps, en moyenne sur l'année.

Les missions retenues seraient liées à 3 aspects principaux et quelques missions annexes :

- Comptabilité : suivi facturations, relance des impayés, élaboration de bons de commande.

- Administration générale : appui à la continuité de service. Optimisation du processus d'achats pour les consommations internes.
- Commercial : Suivi du volet administratif des suivis clients.

Et un appui à l'amélioration d'outils RH et au suivi de l'organisation du système numérique.

La MDT bénéficierait d'une aide à l'embauche de 5 000 € (la première année) pour le recrutement d'un alternant en formation BTS sur deux ans (60 % temps entreprise/40% temps formation).

	Année 1	Année 2
Coût	10 000 €	12 000 €
Aide à l'embauche	5 000 €	
Coût effectif	5 000 €	12 000 €

Il est décidé à l'unanimité :

- **de recruter un alternant en formation BTS orienté vers la gestion des administrations pour une durée de deux ans à compter du 1er septembre 2026 ;**
- **d'opérer la demande d'aide associée à ce recrutement ;**
- **d'autoriser Corinne MONIDIN, présidente sortante, à signer tout document afférent.**

IV - PÔLE PLEINE NATURE

Élu référent : Corinne MONDIN

L'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) coordonne et finance le programme de Pôle Pleine Nature à l'échelle du Massif central. L'objectif est de soutenir l'animation des projets de territoire visant à promouvoir le développement des activités de pleine nature.

La communauté de communes Ambert Livradois-Forez était signataire de la convention « Pole pleine nature » avec l'ANCT. Ambert Livradois-Forez a rompu la convention de partenariat au 31 décembre 2025.

La Maison du tourisme du Livradois-Forez, en concertation avec la communauté de communes se propose d'assurer l'animation du pôle pleine nature à l'échelle du territoire Parc naturel régional Livradois-Forez / Maison du tourisme du Livradois-Forez comme l'envisageait le Schéma de développement de l'offre touristique durable de la destination.

L'adhésion à ce dispositif permettrait

- une reconnaissance de la destination ;
- un financement d'une partie de l'animation de ce pôle sur la période janvier 2026-février 2027 estimée à **17 564.69 euros**.
- une éventuelle candidature future au programme régional "territoire région pleine nature" qui donne accès à des financements pour les acteurs publics et les prestataires touristiques privés.

La maison du tourisme s'engagerait en contrepartie à :

- participer aux séminaires annuels (2) et participation à l'animation du réseau
- réaliser un COPIL annuel pour informer l'ANCT et la région AURA des actions mises en place dans l'année.
- rédiger un article pour le site Massif Central et d'une capsule vidéo illustrant les principales actions mises en place.

Il est décidé à l'unanimité :

- **d'engager la Maison du tourisme dans le programme "Pôle pleine nature" de l'Agence nationale de cohésion**

des territoires

- d'autoriser Corinne Mondin, Présidente sortante, à signer toute convention afférente.

V – QUESTIONS DIVERSES

1/ Loi Le Meur

Marie-Paule DAUPHIN demande si les offices du tourisme ont l'intention de se mobiliser contre la loi Le Meur visant à réguler la prolifération des meublés de tourisme de courte durée (type Airbnb) pour rééquilibrer le marché locatif résidentiel de longue durée. Il s'avère que cette loi destinée surtout aux zones urbaines, contraint fortement les meublés de tourisme en zone rurale. Elle rappelle que l'intégration des chambres d'hôtes à cette loi remet en question l'équilibre financier de certaines d'entre elles, en particulier sur le territoire de la Maison du tourisme.

Chantal FACY propose que les élus des EPCI se réunissent dans le but d'engager une réflexion autour de motions qui pourraient être prises au sein de leurs communautés de communes.

Alain NÉRON complète le propos en précisant que les EPCI ont la possibilité de décider de quelques exonérations pour soutenir l'équilibre financier des professionnels de l'hébergement touristique.

Benoît BARRÈS fait part du communiqué d'ADN tourisme qui, pour sa part, se félicitait de cette loi.

2/ Déménagement du bureau d'information touristique de Thiers

Sur proposition de la ville de Thiers, le BIT qui avait été relocalisé au 8 rue du Pirou, accueillera le public à compter du 10 juillet dans les murs de la Cité des couteliers. Une installation temporaire est mise en place pour l'été à côté du showroom dédié aux couteliers. A partir de l'automne un aménagement pérenne sera à l'étude.

3/ Annulation d'évènements suite à la canicule

Marie-Paule DAUPHIN déplore les annulations d'évènements et perte de revenus liés aux mesures prises pour faire face à la canicule. Il est vrai qu'à date, plusieurs évènements ont déjà été annulés, d'autres sont dans l'incertitude.

B – INFORMATIONS

VI – ACCUEIL HORS LES MURS

Élu référent : Frédéric CHONIER

En matière de stratégie d'accueil touristique, la Maison du tourisme organise des accueils touristiques "hors les murs", en dehors de ses traditionnels bureaux d'information touristique pour aller à la rencontre des visiteurs directement sur les lieux qu'ils fréquentent. Pour la saison 2026, le planning est le suivant :

1. Participation lors des pots d'accueil organisés par les structures d'hébergement de plus de 100 lits touristiques

SAVILOISIRS	Saint-Amant-Roche-	13/07 au	Lundi	11h
-------------	--------------------	----------	-------	-----

	Savine	17/08		
CAMPING LES 3 CHÊNES	Ambert	13/07 au 17/08	Lundi	18h
CAMPING LES CHELLES	Olliergues	13/07 au 17/08	Lundi	18h
LES DEMEURES DU LAC	Saint-Rémy-sur-Durolle	06/07 au 24/08	Lundi	11h
CAMPING PARADIS	Saint-Rémy-sur-Durolle	05/07 au 23/08	Dimanche	11h

2. Tenue d'un stand lors des grands événements

COUTELLIA	Thiers	16 et 17/05	Samedi et dimanche	Journée
MARCHÉ DES POTIERS	Bort l'Étang	23 et 24/05	Samedi et dimanche	Journée
FESTIVAL MONTELOUX	Saillant	02/07/2026	Jeudi	20h/21h30
CYCLO LES COPAINS	Ambert	03/07/2026	Vendredi	15h/19h30
		04/07/2026	Samedi	11h/19h
FESTIVAL D'AMBERT	Ambert	17 et 18/07	Vendredi et samedi	16h/20h30
FOURM'IDABLES PIQUE-NIQUES	Col des Supeyres	23 et 24/07	Jeudi et vendredi	10h30/20h
VILLAGES DE PRODUCTEURS	Billom	04 au 06/12	Vendredi, samedi et dimanche	Journée

3. Présence dans des structures culturelles et touristiques

MUSÉE DE LA CÉRAMIQUE	Lezoux	04/06 au 25/09	Jeudi / vendredi	10h/13h - 14h/18h
MÉDIATHÈQUE DE LEZOUX	Lezoux	03/07/2026	vendredi	16h/18h30

4. Tenue d'un stand lors des marchés

MARCHÉ HEBDOMADAIRE	Lezoux	04/07 au 29/08	Samedi	9h30/12h30
MARCHÉ HEBDOMADAIRE	Puy-Guillaume	15 au 29/07	Mercredi	9h/12h30

VII – MAGAZINE : CONTENU PREVISIONNEL

Élu référent : Alain NERON

Le conseil d'administration a adopté la réalisation du magazine pour l'année 2027.

Le magazine 2027 sera dans la lignée de celui de 2026 avec quelques petits réajustements

- Une présentation des expériences légèrement plus courte pour permettre le traitement d'un sujet d'une page par

inspiration (soit 9). Ex : l'art du fil dans la vallée de la Dore (pour l'inspiration liée à l'artisanat) ; l'histoire de la ligne de chemin de fer (pour l'inspiration liée aux aventures à faire en famille). Etc.

- Développement de nouvelles cartes
- Une plus grande diversité d'interviews (moins institutionnelles)

Le comité de rédaction associant les services communication des 4 communautés de communes membres et du syndicat mixte du PNR s'est réuni à deux reprises.

Les projets de sujets sont présentés dans le fichier joint en annexe

VIII – PASS LIVRADOIS-FOREZ

Élu référent : Alain NERON

Le conseil d'administration a adopté la réalisation du pass Livradois-Forez

Un projet de document de présentation est présenté en annexe.

IX – MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Élue référente : Corinne MONDIN

Trois stagiaires ont été accueillis au sein de l'équipe :

- Dylan PERRIN a été accueilli du 4 mai au 26 juin, il a travaillé sur la vente en ligne (3 jours par semaine) ainsi qu'en accueil (2 jours par semaine).
- Adam PEYTAVIN a été accueilli du 26 mai au 03 juillet 2026, il a réalisé une mission en appui au service marketing (réalisation de photos et films).
- Roxane BOISSIERE a été accueillie du 18 mai au 10 juillet, elle est venue en appui au service marketing (webmarketing).

Cette année, la MDT fait appel à 6 saisonniers et un CDD :

- Mickaël SCHMISSER a été recruté, en CDD (35h), du 13 avril au 10 septembre 2026 en qualité d'assistant technicien randonnée.
- Fanny CANET a été recrutée en qualité de saisonnière (35h) depuis le 15 mai 2026. Elle sera rattachée au BIT de Saint-Anthème. En complément de sa mission d'accueil, elle travaille sur le pass numérique. Sa mission prendra fin le 30 août 2026.
- Céleste CHERVIN a été recrutée le 22 juin 2026, en qualité de saisonnière (19h), elle sera positionnée au BIT de Saint-Rémy-sur-Durolle (pour la 3e année). Sa mission prendra fin le 30 août 2026.
- Lucie DAUBORD a été recrutée le 22 juin 2026, en qualité de saisonnière (24h), elle sera positionnée au BIT de Billom. Sa mission prendra fin le 30 août 2026.
- Clément LELEU a été recruté le 22 juin 2026, en qualité de saisonnier (32h), il sera positionné au BIT d'Ambert. Sa mission prendra fin le 30 août 2026.
- Emily POMMEYROL a été recrutée le 22 juin 2026, en qualité de saisonnière (32h), elle sera positionnée au BIT de Thiers. Sa mission prendra fin le 30 août 2026.
- Sarah PORTAL a été recrutée pour une date d'entrée le 04 juillet 2026, en qualité de saisonnière (26h30), elle sera

positionnée au BIT d'Olliergues. Sa mission prendra fin le 30 août 2026.

Quatre d'entre eux ont déjà travaillé à la MDT en tant que saisonniers et CDD.

Pôle administratif

- Frédérique LE ROY, chargée des ressources humaines, a demandé à faire valoir son droit à la retraite. Elle quittera la structure le 30 juin prochain.
- Chloé BERENGUÉ a été recrutée le 12 février 2026 (CDI, 35h) pour la suite de la mission. Un tuilage de 3 semaines à temps plein a été effectué, puis des points réguliers ont ensuite été assurés pour permettre sa prise de poste en autonomie.
- François-Xavier AUBERT LA FAYETTE, comptable et assistant de gestion, a demandé une réduction de son temps de travail de 24h à 19h, à la suite de son élection au sein de la commune de Vodable-Ville. Effective depuis le 1er juin 2026.

X- DIVERS

Élue référente : Corinne MONDIN

Bureaux d'information touristique

- BIT de Thiers. Projet de déménagement à la Cité des couteliers pour le 10 juillet.
- BIT de Courpière. A été fermé plusieurs jours. Installation d'un échafaudage afin de sécuriser l'entrée de l'office de tourisme. Récouverture début juillet.

Plan de promotion mutualisé

- Auvergha : Achat espace. Voir annexe.
- Gazette du train Livradois-Forez : partenariat. Diffusion en réunion.
- Campagnes d'affichages à Lyon et Clermont-Ferrand terminées

Journée de lancement le 18 juin

Près de 90 participants au château d'Aulteribe

<https://www.auvergne-livradois-forez.com/app/uploads/livradois/2026/06/lancement-de-saison-juin-2026.pdf>

Programme de formation des saisonniers

- Un programme de 4 jours alternant des visites de terrain fin juin.

Réunions avec les partenaires

- Visioconférence avec les 11 grands événements (23/04, 07/05)
- Visioconférence avec les sites touristiques majeurs / pass Livradois-Forez (02/07)

Médias

- JT France Auvergne. Voir annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION
08 JUILLET 2026
RÉSOLUTIONS

Nombre de participants à la réunion : 22

Nombre de votants présents : 20 (*)

Nombre de voix (présents et représentés) : 22

Le quorum d'1/2 de 28 (14) est atteint.

(*) Compte-tenu de la "situation intermédiaire" dans laquelle se trouve la Maison du tourisme évoquée au point I de l'ordre du jour, Corinne Mondin, présidente, ne prend pas part aux différents votes.

1ère RÉOLUTION / Affaire II

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

2ème RÉOLUTION / Affaire III :

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

3ème RÉOLUTION /Affaire IV:

Pour	22
Contre	0
Abstention	0